

PARC ÉOLIEN DU BOSQUEL



ÉDITO

FAISONS LE POINT SUR LE PARC ÉOLIEN DU BOSQUEL!

Nouvergies avait identifié la commune du Bosquel comme propice au développement de l'éolien soutenant ainsi l'objectif français de porter à 40% la part de l'électricité renouvelable dans le mix énergétique d'ici 2030.

Depuis plusieurs années, Nouvergies entretient des échanges réguliers avec vos élus et a proposé l'installation d'un parc éolien de 4 éoliennes pour une puissance installée de 13.2 MW.

Le projet a été ainsi présenté aux maires et aux adjoints qui se sont ensuite prononcés favorablement en conseil municipal en 2015, 2018 et 2021.

Il a été autorisé par le Préfet en juillet 2023 suite à la décision de la cour administrative d'appel de Douai.

Depuis cette date Nouvergies avance de manière concrète sur la préparation de la construction du parc : les dernières études ainsi que les divisions cadastrales sont en cours de finalisation et devraient être signées devant notaire courant 2024.

Dans cette première lettre d'information vous trouverez : - des informations sur le parc et le phasage de la construction, - des éléments sur les dernières études avant chantier et son déroulement, - des précisions sur les retombées économiques et financières pour la commune.



Etienne MOTYKA Chef
de projet Nouvergies

<https://nouvergies.com/projects/bosquel>

LE PARC ÉOLIEN : DE QUOI PARLE-T-ON ?

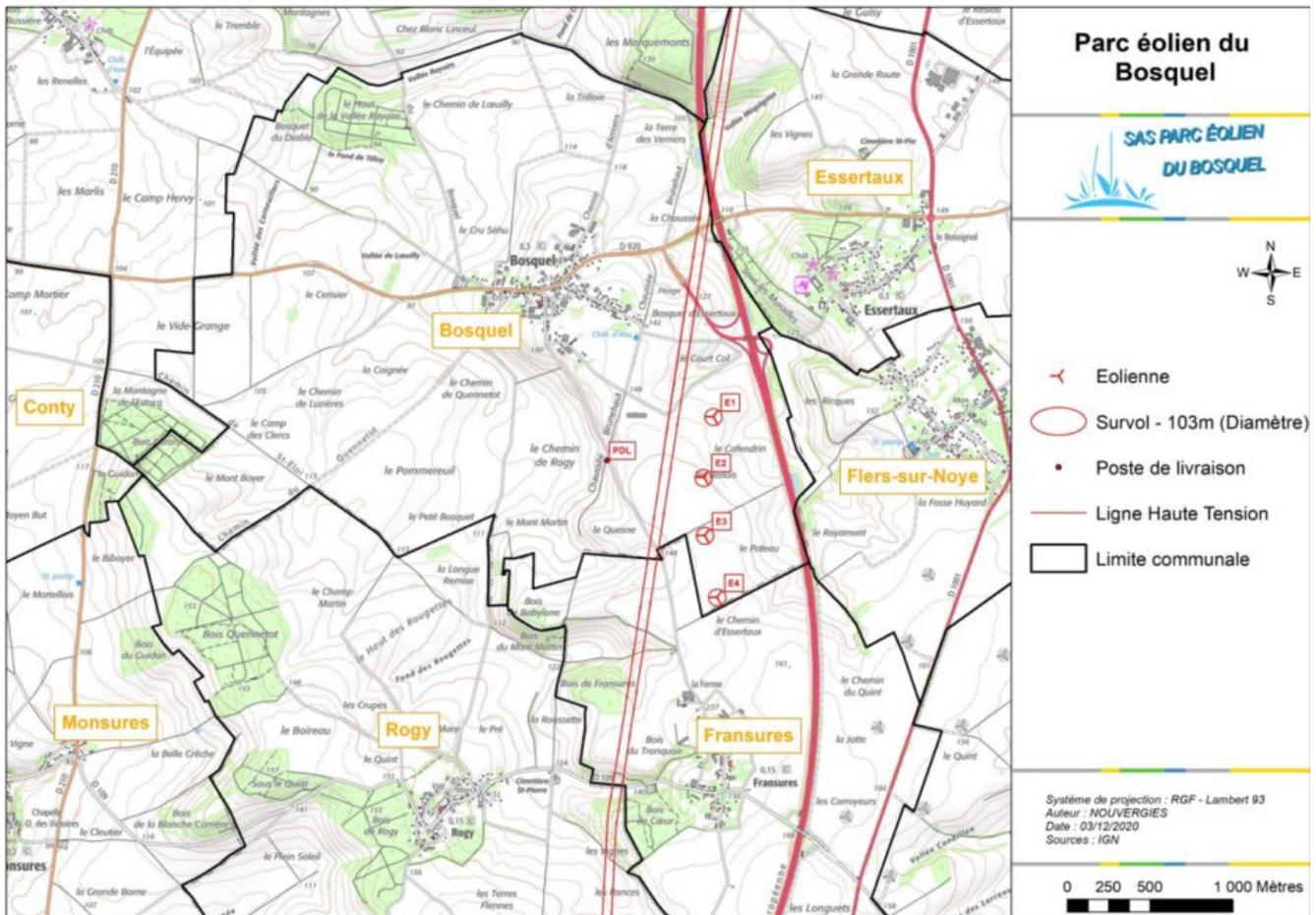
4
ÉOLIENNES

13,2
MW

1
POSTE DE
LIVRAISON



SAVEZ-VOUS OÙ SE SITUE LE PARC ?



LES DERNIÈRES ÉTUDES AVANT CHANTIER

ÉTUDE PYROTECHNIQUE

Recherche des munitions tirées ou larguées afin d'assurer la sécurité du site. Le premier diagnostic a détecté la présence de munitions de la seconde guerre mondiale dans les sols.

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

Etude du sol et du sous-sol par carottage jusqu'à 25 mètres de profondeur pour adapter les techniques de construction des fondations, des plateformes et des chemins.

ÉTUDE D'HYDROGÉOLOGIE

Analyse de la circulation des eaux de surface et leur infiltration dans les sols pour la bonne organisation du futur chantier.

ÉTUDE D'ACCÈS

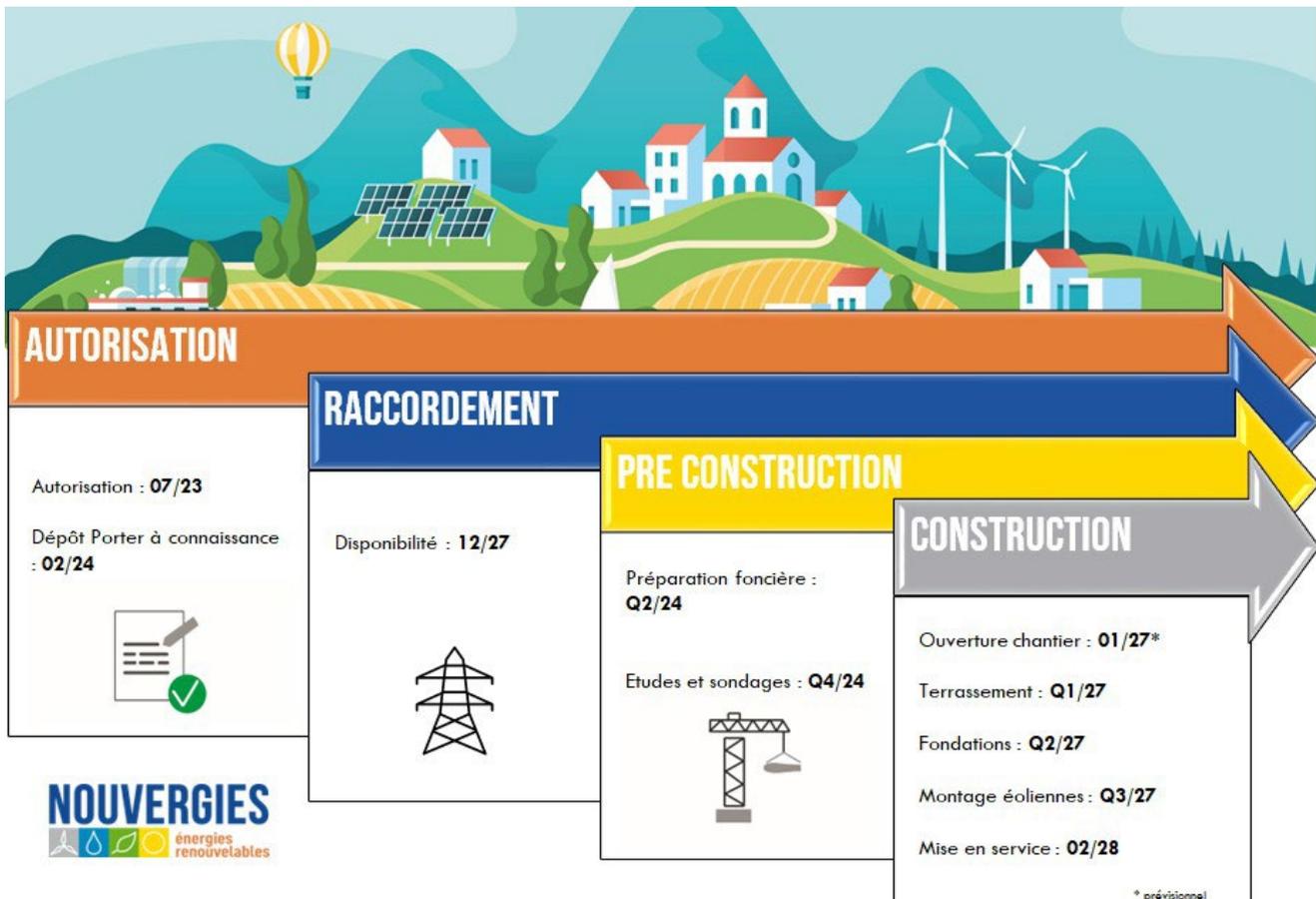
Optimiser au mieux la configuration du terrain pour que le chantier se déroule dans les meilleures conditions.

ÉTUDES TOPOLOGIQUES

Des relevés extrêmement précis ont été réalisés par un cabinet de géomètre pour la réalisation des futures divisions cadastrales, en lien avec le cabinet de géomètre Métris.



PLANNING PRÉVISIONNEL



QUELLES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LA COMMUNE ?

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les ressources fiscales et financières générées représentent un apport financier non négligeable pour les municipalités.

Le principe est simple : les retombées économiques liées à l'exploitation de parcs éoliens doivent bénéficier aux territoires qui les hébergent.



SERVITUDES

L'utilisation des voiries communales et leurs accotements pour faire passer les adductions électriques donnent lieu à une redevance

FISCALITÉ

Elle est composée d'un impôt foncier directement versé par Nouvergies et de l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseau. Cet impôt, payé par l'exploitant, est calculé en fonction de la puissance installée.

Environ 50 % de son montant est versé à vos communes.

MESURES COMPLÉMENTAIRES

Mesures compensatoires : imposées par des prescription environnementales ou proposées par Nouvergies, elles permettent, par exemple, de planter des arbres, de maintenir et créer des prairies ou des jachères pour la biodiversité locale.

Mesures d'accompagnement : à l'initiative de Nouvergies, ces mesures permettent d'accompagner vos communes dans la transition écologique et énergétique, avec par exemple la mise en place de feux intelligents, d'aménagements routiers, de rénovation énergétique de la mairie.



Etienne MOTYKA

Chef de projet - Nouvergies

etienne.motyka@nouvergies.com / 07 63 45 61 99

NOUVERGIES
énergies renouvelables